

## **Les Actes de Conakry : mobilisation et engagement des diasporas pour le développement des pays d'origine**

Nous, institutions en charge de la mobilisation des diasporas, organisations de la société civile, représentants et praticiens des six pays partenaires du projet de Coopération Régionale des Politiques Migratoires — CRPM2, à savoir le Cameroun, les Comores, la Côte d'Ivoire, la Guinée, Madagascar et le Sénégal ;

Réunis à Conakry, à l'invitation de la République de Guinée, du 1er au 3 juillet, dans le cadre du troisième atelier régional consacré à la migration et au développement ;

Nous inscrivant dans les principes et les objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ainsi que le Forum Mondial sur la Migration et Développement (GFMD), notamment dans sa volonté de reconnaître les migrants et les diasporas comme des acteurs à part entière du développement durable ;

- Reconnaissons le rôle majeur des diasporas dans le développement économique, social, intellectuel, culturel, scientifique, territorial et humain des pays d'origine ;
- Affirmons que la contribution des diasporas ne peut plus être réduite aux seuls transferts financiers, aussi importants soient-ils, mais doit être appréhendée dans toute sa diversité : investissement productif, entrepreneuriat, transfert de compétences, innovation, recherche, coopération scientifique, engagement citoyen, solidarité territoriale, transmission et promotion culturelle ;
- Considérons que la mobilisation des diasporas constitue aujourd'hui un levier stratégique pour le développement des pays d'origine, à condition qu'elle soit mieux organisée, mieux accompagnée et pleinement intégrée aux politiques publiques nationales, territoriales et régionales ;
- Soulignons que les destins de nos pays sont liés et que la coopération régionale, le dialogue entre États, le partage d'expériences et la mutualisation des bonnes pratiques sont indispensables pour construire des réponses durables, cohérentes et adaptées aux enjeux migratoires contemporains ;
- Reconnaissons que l'un des apports de la présente démarche réside dans le passage d'une mobilisation ponctuelle et dispersée des diasporas à une mobilisation structurée, coordonnée et fondée sur des mécanismes institutionnels durables ;
- Affirmons que cette mobilisation doit reposer sur une gouvernance renforcée et concertée des politiques publiques, une coordination effective entre les acteurs concernés et la mise en place d'espaces de concertation associant les institutions publiques, les collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé, le monde de la recherche et les représentants des diasporas ;

- Convaincus que les diasporas ne doivent pas seulement être sollicitées comme contributrices extérieures, mais reconnues comme de véritables partenaires dans l'élaboration, le pilotage, la mise en œuvre et le suivi des politiques et dispositifs qui leur sont dédiés ;
- Soulignons, à ce titre, la nécessité d'une participation active et effective des représentants des diasporas aux instances de dialogue, de décision, de gouvernance et d'évaluation, afin de garantir une approche fondée sur la co-construction, la confiance et la responsabilité partagée ;
- Reconnaissons que les diasporas sont diverses dans leurs profils, leurs parcours, leurs générations, leurs compétences, leurs attentes et leurs formes d'engagement, et qu'il est donc indispensable de mettre en place des dispositifs différenciés, adaptés aux réalités des pays d'accueil comme à celles des pays d'origine ;
- Considérons que la mobilisation des ressources financières des diasporas nécessite le développement d'une offre financière plus attractive, plus transparente et plus sécurisée, incluant des produits d'épargne adaptés, des mécanismes d'investissement productif et des instruments capables d'orienter une partie de ces ressources vers des projets structurants ;
- Affirmons que l'entrepreneuriat diasporique représente un axe prioritaire de développement, mais qu'il ne peut produire pleinement ses effets sans un accompagnement spécifique, depuis le pays d'accueil jusqu'au pays d'origine, notamment en matière d'information, de financement, d'orientation administrative, de sécurisation des investissements et de suivi des projets ;
- Soulignons l'importance stratégique du capital humain des diasporas, dont les compétences, les savoir-faire, les réseaux professionnels et les expertises doivent être mieux identifiés, valorisés et mobilisés dans les secteurs prioritaires de développement de chacun de nos pays ;
- Reconnaissons également que toute politique efficace de mobilisation des diasporas doit reposer sur une meilleure connaissance des dynamiques diasporiques, sur des données actualisées et fiables, ainsi que sur une implication accrue du secteur de la recherche en appui aux institutions chargées de ces politiques ;
- Considérons que la relation entre les pays d'origine et leurs diasporas ne peut être durable sans confiance, transparence, proximité et communication adaptée, en tenant compte des différences générationnelles, des attentes des jeunes issus de la diaspora, ainsi que des nouvelles formes d'appartenance et d'engagement ;
- Convaincus que la mobilisation des diasporas doit désormais être pensée comme une politique publique transversale, articulant migration, développement, investissement, formation, innovation, territoires, citoyenneté et coopération régionale ;

Les participants soulignent l'importance de :

- un partenaire stratégique du**
- **Faire de la diaspora développement**, non seulement par ses ressources financières, mais aussi par ses compétences, ses réseaux, ses initiatives entrepreneuriales, sa capacité d'innovation et son engagement citoyen ;
  - **Renforcer la gouvernance des politiques publiques dédiées aux diasporas**, en améliorant la coordination et la concertation entre les institutions concernées et en clarifiant les rôles des différents acteurs impliqués ;
  - **Associer effectivement les représentants des diasporas** à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des stratégies, programmes et dispositifs qui leur sont destinés ;
  - **Mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de protection de la diaspora** afin de garantir une meilleure participation dans le développement du pays
  - **Promouvoir une approche territoriale de la mobilisation des diasporas**, afin de mieux articuler les initiatives nationales avec les besoins, les priorités locales et les projets de développement des collectivités territoriales ;
  - **Mettre en place des dispositifs adaptés aux profils et aux typologies des diasporas**, en tenant compte de la diversité des générations, des parcours migratoires, des compétences, des capacités d'investissement et des formes d'engagement ;
  - **Développer des mécanismes financiers innovants et sécurisés**, incluant des produits d'épargne, des instruments d'investissement et des dispositifs d'orientation des ressources diasporiques vers des projets productifs, durables et structurants ;
  - **Soutenir l'entrepreneuriat des diasporas**, à travers un accompagnement spécifique depuis les pays d'accueil jusqu'aux pays d'origine, notamment en matière d'accès à l'information, au financement, aux réseaux économiques et aux services administratifs ;
  - **Valoriser le capital humain des diasporas**, en identifiant les compétences disponibles et en facilitant leur contribution aux secteurs stratégiques tels que l'éducation, la santé, la recherche, l'innovation, le numérique, l'agriculture, l'industrie, la culture et la gouvernance publique ;
  - **Renforcer la production, l'actualisation, l'utilisation et le partage de données fiables** sur les diasporas, en associant les institutions publiques, les chercheurs, les organisations diasporiques et les partenaires techniques ;
  - **Construire une relation de confiance durable** entre les pays d'origine et leurs diasporas, fondée sur la transparence, la redevabilité, la proximité institutionnelle et une communication adaptée aux différents publics diasporiques ;
  - **Prendre en compte les enjeux intergénérationnels**, notamment l'engagement des jeunes issus de la diaspora, la transmission des liens avec les pays d'origine et l'émergence de nouvelles formes d'appartenance, de participation et de contribution ;
  - **Consolider la coopération régionale** entre les pays partenaires, afin de favoriser le dialogue, le partage d'expériences, la mutualisation des outils et la diffusion des bonnes pratiques en matière de mobilisation des diasporas ;

Par les présents actes de Conakry, nous affirmons notre volonté commune de renouveler l'approche de la mobilisation des diasporas en dépassant les logiques fragmentées, ponctuelles ou strictement financières, pour construire une politique plus structurée, inclusive, participative et adaptée aux réalités contemporaines.

Nous appelons ainsi à une mobilisation collective, fondée sur la coopération régionale, la confiance, la connaissance des diasporas, l'innovation institutionnelle et la co-construction des politiques publiques, afin de faire des diasporas de véritables partenaires du développement durable des pays d'origine.

Fait à Conakry, Le 3 juillet.